

---

Adresse des administrateurs du district de Bapaume (Pas-de-Calais) qui font part à la Convention du trait de générosité du maire de Puisieux, lors de la séance du 9 messidor an II (27 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des administrateurs du district de Bapaume (Pas-de-Calais) qui font part à la Convention du trait de générosité du maire de Puisieux, lors de la séance du 9 messidor an II (27 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 219-220;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1980\\_num\\_92\\_1\\_25363\\_t1\\_0219\\_0000\\_15](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25363_t1_0219_0000_15)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

## 22

L'agent national près le district de Clamecy, département de la Nièvre, annonce que le citoyen Claude Cordonnier, ci-devant curé, fait don à la patrie de sa pension.

Je suis encore robuste, dit-il, et je puis cultiver la terre; je renonce pour la vie à la pension que me faisait la République, bien assuré que dans ma vieillesse, ou si je deviens infirme, la République viendra à mon secours.

Mention honorable du don, insertion au bulletin, renvoi au comité des finances (1).

## 23

La société populaire de Menoux, département de l'Indre, annonce que sur 760 individus de tout sexe et de tout âge qui composent la population de cette commune, plus de 80 sont partis pour voler à la défense de la patrie.

Lors de la levée des 300.000 hommes, la municipalité pour fournir son contingent, qui étoit de 14 hommes, planta 14 piques devant la jeunesse assemblée, en annonçant que ceux qui les premiers s'en empareroient, auroient la gloire de marcher contre les satellites des tyrans.

Au même instant tous les citoyens de la réquisition s'élançèrent dessus avec précipitation; c'étoit à qui obtiendrait le premier honneur de combattre pour la liberté.

Cette société ajoute qu'elle a fait don aux défenseurs de la patrie de 32 chemises, 7 draps, et 16 liv. en assignats.

Elle termine par féliciter la Convention sur son énergie à déjouer les manœuvres des conspirateurs, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des marchés (2).

## 24

La société populaire de Libremont, ci-devant Remiremont, département des Vosges, annonce qu'elle a équipé, armé et monté 2 cavaliers jacobins, qui sont partis pour l'armée de la Moselle. Elle félicite la Convention sur les mesures énergiques qu'elle déploie contre les conspirateurs et les intriguans.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Libremont, 28 flor. II. Au présid. de la Conv.] (4).

«La Société m'a chargé de t'instruire quelle equiqué (*sic*), armé et monté complètement

2 cavaliers jacobins quelle a envoyé à l'armée de la Moselle, et que le lieutenant chargé du détail du depot du 14<sup>e</sup> Regiment des dragons à Pont à mousson lui en a accusé la reception. Je m'empresse de te transmettre son vœu qui en outre a pour objet de féliciter la Convention sur les mesures quelle admet pour punir les conspirateurs et annéantir les intriguans.

BARBILLAT.

## 25

La société populaire de Chaumont, département des Ardennes, félicite la Convention nationale sur ses glorieux travaux, lui témoigne son admiration et sa reconnaissance, l'invite à rester à son poste pour consolider le règne de la liberté, et à continuer de démasquer et punir les traîtres.

Que le sol de la République, dit-elle, ne soit habité que par des hommes libres, justes et vertueux, à qui tous les sacrifices ne coûtent rien quand il s'agit de la patrie.

Elle termine par annoncer que sa commune a envoyé au chef-lieu de son district tous les cuivres, cloches et argenterie de sa ci-devant église, et tout récemment 144 chemises, et 183 liv. 12 sous en assignats, produit d'une collecte faite dans toute la commune, où il n'y a que des citoyens peu fortunés.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des marchés (1).

## 26

Les administrateurs du district de Bapaume, département du Pas-de-Calais, transmettent à la Convention nationale le trait suivant:

Deux citoyens destinés à conduire des chevaux de la dernière réquisition à Lille, se présentent à la société populaire de Puisieux; l'un deux étoit pauvre et dénué de linge, il s'en plaignit; l'assemblée se tût; il falloit partir sur-le-champ; Delestrée, maire de Puisieux, passe aussitôt dans une chambre voisine, ôte sa chemise, se recouvre de ses habits, et rentre tenant à la main sa chemise, qu'il remet au conducteur pour partir de suite.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Bapaume, 25 flor. II] (3).

« Citoyens

Nous vous envoyons cy-joints Expéditions du procès-verbal de la séance de la société populaire de puisieux, ainsi que de notre arrêté d'hier. S. et F. ».

BAUVOISIN, CAIGNIEZ [et 3 signatures illisibles].

(1) P.V., XL, 222. B<sup>in</sup>, 10 mess. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>) et 11 mess. (suppl<sup>t</sup>).

(2) P.V., XL, 221. B<sup>in</sup>, 10 mess. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>) et 11 mess. (suppl<sup>t</sup>); *Audit. nat.*, n<sup>o</sup> 646.

(3) P.V., XL, 222. B<sup>in</sup>, 10 mess. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>) et 11 mess. (suppl<sup>t</sup>).

(4) C 308, pl. 1197, p. 4 et 5 (il s'agit d'une lettre et non du p.-v. annoncé par le distr. de Bapaume).

(4) C 309, pl. 1205, p. 7.

[*Puiseux, 10 flor. II*].

« Citoyens Républicains

Propager la République est sans contredit un devoir imposé à toutes les sociétés populaires; taire les actions généreuses, qui ont pour base les vertus républicaines serait pour les sociétés populaires un crime, puisque ce silence tendrait à l'anéantissement de ces vertus.

L'humanité et la bienfaisance sont les vertus chéries de la République un trait qui les caractérise sera (nous sommes persuadés) celui que nous allons vous raconter.

Parmi les 2 individus destinés à la Conduite des chevaux de la dernière Requisition à lillc; il en étoit un pauvre et denué de linges: il s'en plaignit; l'assemblée se tut il fallait partir sur le champ. Delestré, maire de puiseux poussé par un zèle vraiment républicain passe aussitôt dans une chambre voisine ote sa chemise. se recouvre de ses habits et rentre avec cette chemise dans la main; qu'il remet au conducteur, pour partir de suite: ce trait quoique simple à paru à la société populaire de Puiseux digne de vous être transmis

elle ne vous le transmet pas pour exalter la valeur de son sacrifice; parce qu'il est assez riche pour en faire de plus grand. mais elle le (*sic*) rapporte le fait comme étant celui que des vertus républicaines ont enfanté».

D. CARPENTIER (*présid.*), DELESTRÉ.

## 27

L'agent national du district de Melun, département de Seine-et-Marne, donne connoissance que les citoyens de cette commune et de celle de Fontainebleau ayant su que 200 défenseurs blessés devoient arriver dans les hôpitaux militaires, hommes, femmes, enfans, volèrent sur les routes et leurs donnèrent fraternellement tous les secours possibles.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Melun, s.d. Au présid. de la Conv.*] (2).

« Citoyen Président,

Ce n'est pas en vain que la Convention nationale Consacre ses veilles à bazer notre Gouvernement sur les véritables principes; De toutes parts ils se propagent avec une rapidité digne d'un peuple fier et généreux qui a sù briser ses chaînes.

Sous le règne des Tyrans, ceux qu'un fer meurtrier avait atteint dans les combats n'excitaient qu'une pitié stérile; mais dans une République ils sont les enfans chéris de la famille entière et chacun des frères s'empresse de soulager leurs douleurs et de cicatrizer leurs blessures.

Les citoyens de Melun et ceux de Fontainebleau viennent de prouver qu'ils savourent les jouissances de cette heureuse fraternité qui doit à jamais unir tous les français. Le

(1) P.V., XL, 223. B<sup>in</sup>, 11 mess. (suppl<sup>t</sup>); *Audit. nat.*, n° 646; *J. Sablier*, n° 1403; *J. Fr.*, n° 641.

(2) C 308, pl. 1197, p. 3.

bruit public leur avait appris que 200 de nos braves défenseurs blessés par les satellites des Despotés devoient arriver dans les hôpitaux militaires de leur commune. Au jour indiqué, hommes, femmes, enfans, quittent leurs travaux et volent au loin à leur rencontre sur les routes et sur le rivage. Les uns portent des matelats, des brancards, les autres des rafraichissements, tous se disputent l'avantage de recevoir leurs premiers embrassemens et de leur faciliter les moyens de se rendre plus aisément aux hospices consacrés à l'humanité. J'ai été témoin de cette scène touchante, citoyen Président, j'ai cru devoir en faire le court récit, elle prouvera à la Convention nationale que les administrés du district de Melun sont dignes du titre honorable et glorieux de Républicains. S. et F.»

COURTIN.

## 28

Le vérificateur général des assignats prévient la Convention nationale qu'il sera brûlé aujourd'hui, au local des ci-devant capucines, la somme de 25 millions en assignats, provenant des domaines nationaux et recettes extraordinaires, lesquels joints aux 2.149.000.000 déjà brûlés, forment un total de 2.174.000.000.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des finances (1).

## 29

La commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre transmet, conformément aux dispositions de la loi, copie des procès-verbaux d'exécution des jugemens rendus par la commission militaire de Vedette-Républicaine, contre les nommés Perdigratte, Delliez et Heuser, condamnés à la peine de mort pour crime d'émigration, et avoir été pris les armes à la main contre la patrie.

Renvoyé au comité de sûreté générale (2).

## 30

MERLINO, au nom du comité des secours publics: Citoyens, les annales de l'univers nous fournissent à peine, dans la suite des siècles, quelques exemples épars d'intrépidité et d'héroïsme, que nous trouvons à chaque instant parmi les Français républicains; ceux de modestie et de désintéressement sont plus rares encore; je viens, au nom de votre comité des secours publics, vous en retracer quelques-uns de ce genre, qui auraient honoré les beaux jours de Sparte et de Rome.

9 gendarmes nationaux du département de la Loire-Inférieure, détachés à l'armée de l'Ouest, sous les ordres de Tiremois, leur lieutenant, se trouvant assaillis par les brigands:

(1) P.V., XL, 223. B<sup>in</sup>, 9 mess.; *J. Perlet*, n° 644; *J. Fr.*, n° 642.

(2) P.V., XL, 223. B<sup>in</sup>, 11 mess.; C. Eg., n° 682.